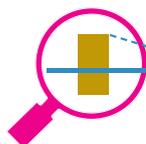
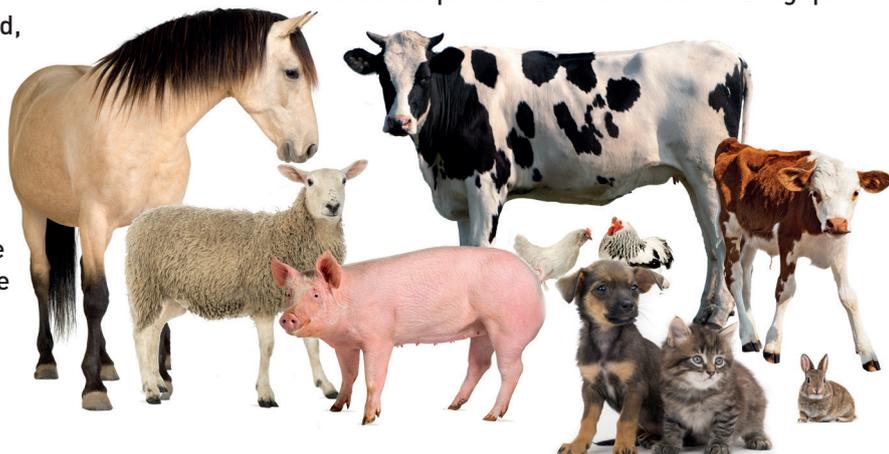


# AMCRA VISION 2030

La Vision 2030 définit les objectifs et les actions nécessaires jusqu'en 2030 pour atteindre un usage durable et rationnel des antibiotiques chez les animaux en Belgique.

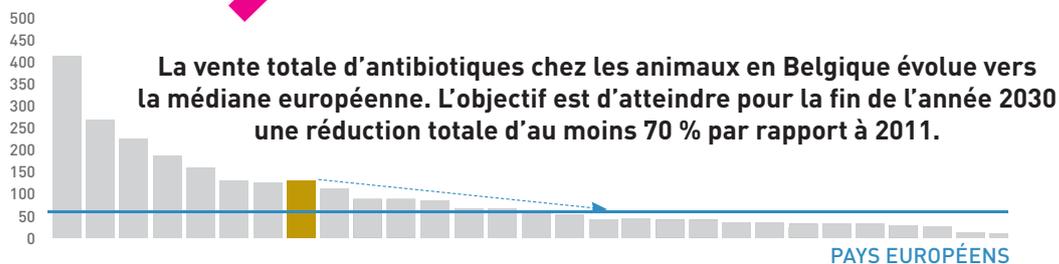
La Vision 2030 se fonde sur l'approche « One World, One Health, One Welfare » dont l'objectif est l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale. La durabilité de l'élevage, aujourd'hui et dans le futur, est particulièrement importante à cet égard.

En première instance, la Vision 2030 vise à réduire la résistance aux antibiotiques afin de garantir une utilisation durable des antibiotiques chez tous les animaux et de préserver ainsi leur santé et leur bien-être.



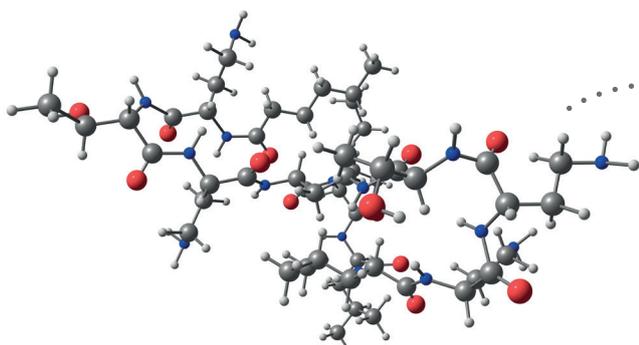
L'utilisation médiane d'antibiotiques chez les animaux en Europe est d'environ 50 mg/PCU\*

(\* donnée provenant du rapport ESVAC 2022)



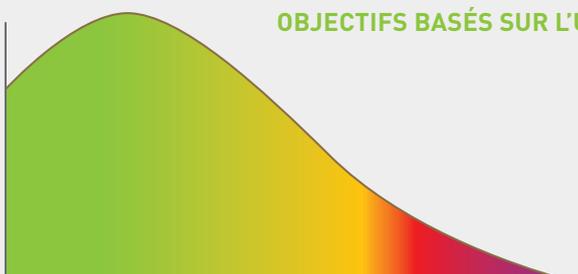
Arrêt de la production d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en 2027.

Utilisation réglementée des (fluoro)quinolones et céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations : la vente sera réduite de 90 % par rapport à 2011



La vente de polymyxines reste inférieure à 1 mg/kg de biomasse

NOMBRE D'EXPLOITATIONS



## OBJECTIFS BASÉS SUR L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES CHEZ L'ENSEMBLE DES ANIMAUX

Ces objectifs seront définis par AMCRA en concertation avec les partenaires des différents secteurs animaux.

- 1 % maximum d'utilisateurs en zone d'alarme.
- Poursuite et développement des trajets de réduction.

# AMCRA VISION 2030

## 9 POINTS D'ACTION



Amélioration de la collecte des données et du benchmarking de l'utilisation d'antibiotiques



Gratification des faibles utilisateurs, suivi et coaching des éleveurs et des vétérinaires



Obtention de plus de chiffres et de chiffres de meilleure qualité sur l'apparition de l'antibiorésistance chez tous les animaux, y compris chez les animaux de compagnie



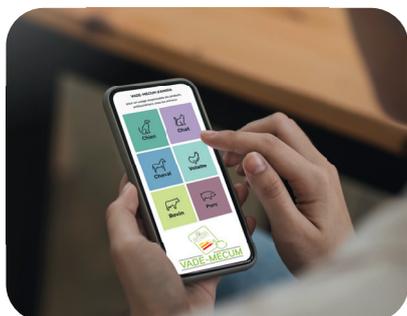
Application de toutes les législations européennes et nationales relatives à la santé et au bien-être des animaux et contrôle de leur application par les instances compétentes



Intensification de la prévention des maladies animales et encouragement de l'utilisation d'alternatives aux antibiotiques



Implication active de l'ensemble de la chaîne, dans tous les secteurs, dans la stratégie relative aux antibiotiques



Promotion et développement des lignes directrices relatives à l'utilisation des antibiotiques (vade-mecum d'AMCRA)



Poursuite de la communication et la sensibilisation



Intensification des recherches sur les liens entre l'utilisation d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux, les humains et l'environnement

